

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **18 (1947)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Tchécoslovaquie envisageait la fabrication de montres, car ce pays dispose d'un potentiel industriel remarquable. Il a des techniciens et des ouvriers dont la valeur professionnelle est grande, J'ai eu l'occasion de voir une statistique se rapportant au nombre des machines automatiques utilisées dans un certain nombre de pays industriels. La Suisse venait en tête. La Tchécoslovaquie suivait et l'Allemagne ne venait qu'après. Il s'agit là, bien entendu, d'un nombre de machines proportionné à l'importance de la population. Etant bien moins nombreux que les Allemands, il va de soi que le nombre de nos machines était bien inférieur au leur.

Les Tchèques seraient donc capables de créer quelque chose d'intéressant chez eux. Et si leur puissance politique ne leur suffisait pas pour obtenir notre collaboration, rien ne s'opposerait à ce qu'ils utilisent celle des Russes, leurs alliés. Il est donc indispensable, si nous voulons éviter l'apparition de concurrents dans tous les Etats importants qui considèrent l'industrie horlogère comme une part de leur potentiel de guerre, de nous protéger par des accords limitant les risques. Tout cela peut être fait sans que d'autres branches d'industrie aient à en souffrir réellement. Les fabricants de machines désirent naturellement vendre leur production, mais s'ils fortifient nos concurrents, ils réduiront d'autant leur principal marché, qui est précisément la Suisse. Il est donc possible de concilier les intérêts des uns et des autres.

Il ne suffit pas de déclarer que la concurrence étrangère est dangereuse, il faut envisager des moyens par lesquels on peut se protéger contre elle. Il ne faut pas seulement invoquer les risques, il faut les mesurer exactement, prévoir leur développement, déterminer leur caractère et prendre contre eux les contre-mesures qui s'imposent. C'est un examen auquel nous convions tous ceux que ces problèmes intéressent.

Et ces problèmes intéressent les gouvernements des cantons horlogers, des groupements du genre du vôtre, Messieurs les membres de l'Association des intérêts du Jura, les associations patronales, notre Fédération, tous les groupements économiques dont l'existence dépend de l'industrie horlogère. Nous avons tous un grand effort collectif à accomplir. Seule notre union pourra compenser notre faiblesse numérique et nous donner les forces nécessaires pour défendre notre patrimoine.

Je n'ai pas dit tout ce que j'avais à dire, mais mon exposé n'a déjà duré que trop longtemps. Il serait intéressant d'instituer maintenant un débat et si quelqu'un dans l'auditoire n'était pas d'accord avec moi sur un point quelconque, je serais très heureux de l'entendre.

ORGANES DE L'ADIJ

Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. O Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83

Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, I Va 2086

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER

Publicité : Par l'administration du Bulletin — *Editeur* : Impr. du Démocrate S. A., Delémont

Abonnement annuel : Fr. 5.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source